

Règlement du concours de la Course aux collages

A l'occasion de ses 40 ans, la Médiathèque Intercommunale Guy de Maupassant de la Communauté de Communes Yvetot Normandie organise un concours ouvert à tous et à toutes, petits et grands.



Objet du concours

24 collages différents du street artist Fred le Chevalier sont dispersés dans les 20 communes du territoire Yvetot Normandie :

- Allouville-Bellefosse
- Autretot
- Auzebosc
- Baons-le-Comte
- Bois-Himont
- Carville-la-Folletière
- Croix-Mare
- Ecalles-Alix
- Ecretteville-lès-Baons
- Hautot-le-Vatois
- Hautot-Saint-Sulpice
- Mesnil-Panneville
- Rocquefort
- Saint-Martin-de-l'If
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Sainte-Marie-des-Champs
- Touffreville-la-Corbeline
- Valliquerville
- Veauville-lès-Baons
- Yvetot (5 collages)

Partez à la recherche de ces collages et faites un selfie devant le plus grand nombre d'entre eux.



Durée du concours

Du vendredi 14 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019.



Prix

Seront considérées comme gagnantes les 5 personnes qui se prendront en photo devant le plus grand nombre de collages le plus rapidement possible. Un tirage au sort départagera les personnes ex-aequo.

Les 5 gagnant·e·s recevront une sérigraphie de Fred le Chevalier. La remise des prix aura lieu lors de la Nuit de la Lecture, le samedi 19 janvier 2019. Le tirage au sort pour départager les ex-aequo aura lieu lors de la Nuit de la Lecture.



Participation

3 modalités de participation possibles :

- Envoyez vos selfies par mail à l'adresse suivante : mediayvetot@gmail.com Identifiez bien les photographies que vous envoyez avec vos nom, prénom, coordonnées, la commune et le lieu photographiés.
- Publiez vos selfies sur Instagram avec le hashtag **#fredlechevalieryn** en indiquant la commune et le lieu photographiés.
- Envoyez vos selfies sur Facebook via le compte Messenger de la Médiathèque ou en identifiant la page de la médiathèque : Médiathèque intercommunale Yvetot Normandie <https://www.facebook.com/MediaYvetot>

Tout envoi sans identification ne pourra être pris en compte.

Une seule participation par personne et par famille.

Les envois ou publications des selfies peuvent se faire au fur et à mesure que les photos sont prises ou en une seule fois.